

2. Si l'approbation finale n'a pas été donnée, pour quelles raisons n'accepte-t-on pas la plus basse soumission?

L'hon. M. Deschatelets: 1. Oui. On pense entreprendre la construction vers la mi-avril 1964.

2. Sans objet.

DÉPENSES DES ÉTATS-UNIS AU CANADA

Question n° 506—M. Orlikow:

1. Combien d'argent les États-Unis ont-ils dépensé au Canada dans chacune des trois dernières années par l'intermédiaire du ministère de la Santé, de l'Éducation et du Bien-être et d'agences comme l'Institut national d'hygiène, pour des recherches sur les sciences naturelles et biologiques?

2. Le gouvernement a-t-il des renseignements relatifs aux projets de ces agences américaines de diminuer ces subventions au cours de l'année prochaine?

L'hon. Mlle LaMarsh: 1 et 2. Ces renseignements ne sont pas disponibles.

MESURES VISANT À LA RÉDUCTION DU PRIX DU SUCRE

Question n° 507—M. Peters:

Pour réglementer et abaisser le prix du sucre pour le consommateur le gouvernement fédéral étudiera-t-il, a) l'établissement d'une agence pour acquérir le surplus de sucre des pays du Commonwealth en vertu de contrats à long terme, b) l'établissement d'une agence de distribution provinciale-fédérale en vue d'assurer des prix stables du sucre aux consommateurs, c) l'augmentation de la subvention aux producteurs canadiens de la betterave à sucre?

Réponse: Pour les raisons fournies à la Chambre le 19 février et après avoir eu des entretiens avec des producteurs du Commonwealth et d'autres pays, le gouvernement est arrivé à la conclusion qu'il ne serait pas dans l'intérêt du consommateur canadien de conclure des contrats à long terme en vue d'acquérir le surplus de sucre à l'heure actuelle. Depuis, les cours mondiaux du sucre ont fléchi de façon constante, de même que le prix du sucre raffiné au Canada; selon toute probabilité, les prix continueront à baisser au cours de l'année.

a) Les entretiens avec les producteurs du Commonwealth n'ont pas fait ressortir qu'on pouvait acheter, à prix avantageux, des excédents de sucre en vertu de contrats à long terme.

b) La stabilité des prix du sucre au Canada dépend de la stabilité des cours sur les marchés mondiaux, où le Canada puise le plus gros de ses approvisionnements.

c) L'Office de stabilisation des prix agricoles étudie présentement la question des versements d'appoint et fera une annonce à ce sujet en temps utile.

TRANSPORT EN VRAC DU CIMENT

Question n° 511—M. Peters:

Le gouvernement a-t-il l'intention de poursuivre les fabriques de ciment qui ont imposé un monopole sur le transport du ciment en vrac en se limitant à certaines compagnies de transport de leur choix?

L'hon. M. Favreau: Aucune décision concernant la poursuite ou autres procédures pénales ayant trait à de prétendues infractions aux dispositions importantes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions ne sera prise avant que la Commission sur les pratiques restrictives du commerce présente son rapport ou que des preuves soient présentées au procureur général du Canada par le directeur du bureau des enquêtes et recherches. On n'a reçu aucun rapport concernant l'industrie en cause et le directeur n'a présenté aucune preuve au procureur général.

POURSUITES CONTRE LES RAFFINERIES DE SUCRE

Question n° 512—M. Peters:

Le gouvernement a-t-il l'intention, à la présente session du Parlement, de poursuivre les raffineries de sucre qui ont manœuvré les prix de consommation au détriment du public?

L'hon. M. Favreau: On n'intente pas de poursuites à l'égard de présumées contraventions aux dispositions principales de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, tant que l'on n'a pas reçu de rapport de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce, ou que le Directeur de la division des enquêtes et recherches n'en fournit pas la preuve au procureur général du Canada. On n'a reçu aucun rapport intéressant l'industrie en cause depuis celui de la Commission relatif à l'industrie du sucre dans l'Est du Canada, en date du 3 février 1960, qui a permis d'intenter des poursuites judiciaires, et le Directeur n'a soumis aucune preuve au procureur général.

«RÉGIONS DÉSIGNÉES» EN SASKATCHEWAN

Question n° 516—M. Mather:

Combien y a-t-il de «régions désignées» dans la province de Saskatchewan?

L'hon. M. MacEachen: Aucune.

NIVEAU DU LAC ONTARIO

Question n° 518—M. Matheson:

1. Quel a été le niveau moyen du lac Ontario chaque année à compter de 1938?

2. Quel a été l'écoulement du lac Ontario chaque année à compter de 1938?

3. Quel a été le niveau moyen du fleuve à Ogdensburg chaque année à compter de 1938?

L'hon. M. Laing: 1, 2 et 3: Le tableau suivant donne les niveaux d'eau et les débits moyens et annuels pour la période comprise entre 1938 et 1963 inclusivement, aux endroits indiqués. Les niveaux moyens et annuels à